



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

**RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN(NE)
D'ART, SPECIALITES « RENTRAYEUR EN
TAPIS », « RENTRAYEUR EN TAPISSERIE » ET
« ARTISTE LICIER »**

SESSION 2014

Juillet 2014

Composition du jury

Monsieur Gérard REMY, chargé d'études documentaires, chef du service de la décoration, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres, est nommé en qualité de président du jury du concours externe et interne de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialités rentrayeur en tapis, rentrayeur en tapisserie, artiste licier, du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014.

Ont été nommés membres de ce jury :

- Madame Patricia BOUSSENEC, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité rentrayeur en tapis, responsable de l'atelier de restauration de tapis, service à compétence nationale de la manufacture des Gobelins ;
- Madame Joëlle DELAUNAY, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité rentrayeur en tapis, service à compétence nationale de la manufacture des Gobelins ;
- Madame Laurence MONTLOUIS, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité rentrayeur en tapisserie, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Roberta RAVANI, technicienne d'art de classe normale, spécialité rentrayeur en tapisserie, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Diane BARRET, cheffe de travaux d'art, spécialité artiste licier, service à compétence nationale de la manufacture nationale des Gobelins ;
- Madame Dominique BELLENGER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, service à compétence nationale de la manufacture nationale de la Savonnerie ;
- Madame Christine PLAIGNAUD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, service à compétence nationale de la manufacture nationale de Beauvais.

En tant qu'examinatrice pour l'épreuve de dessin est nommée membre de ce jury :

- Madame Juliette CHONE, professeure d'arts plastiques et artiste plasticienne.

Déroulement des épreuves

Le déroulé du concours comportait quatre épreuves :

- 1) une épreuve orale qui se divise en deux parties :
 - une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes*) ;
 - une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes*) ;
- 2) une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant à la spécialité (*durée : deux heures ; coefficient 2*).
- 3) la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées à la spécialité assortie d'un coefficient 4. Elle demandait la mobilisation des acquis techniques et artistiques pour la réalisation ou la restauration d'un support textile.
- 4) la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. Pour ces trois spécialités, l'épreuve de dessin se composait d'un dessin d'observation d'une nature morte (*quatre heures*) ; d'un étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (*quatre heures*) ; et enfin, d'un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (*vingt et une heures*).

Le jury était composé d'agents du Mobilier national et des Manufactures travaillant dans les différentes spécialités ouvertes au concours : 3 membres pour la spécialité artiste licier (haute-lice, basse-lice, Savonnerie), 2 membres pour la spécialité rentrayeur en tapis et 2 membres pour la spécialité rentrayeur en tapisserie.

Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 6 mai 2014 en région parisienne. Sur les 13 candidats initialement inscrits seuls 12 se sont présentés aux épreuves d'admissibilité..

L'ensemble des candidats a traité avec succès l'épreuve écrite d'admissibilité. Lors de la correction, le jury a pu remarquer l'aisance à l'écrit de certains candidats et le contenu parfois inégale des copies.

Un point noir subsiste même si le jury n'en a pas tenu compte : la multiplicité des fautes d'orthographe et de syntaxe entraînant parfois une lecture plus critique des copies.

Epreuve orale d'admissibilité

En ce qui concerne des épreuves orales d'admissibilité, les candidats ont montré beaucoup plus d'aisance à parler de leur technique du métier qu'à tenir un raisonnement ou à structurer une description sur un thème d'histoire de l'art. Sur ce dernier point, il faut constater que les données précisées sur l'arrêté du 26 février 2014 portant sur les épreuves d'histoire de l'art ne facilite pas la tâche du jury. Les indications remises aux candidats diffèrent selon les spécialités et peuvent soumettre à interprétation. Le jury et son président ont souhaité harmoniser cette épreuve en proposant pour chaque candidat d'intervenir sur un tapis et une tapisserie.

Les exposés restent malgré tout très scolaires se bornant à essayer irrémédiablement de donner l'année de fabrication, l'auteur et la manufacture au détriment d'une analyse stylistique plus poussée et d'un parallèle avec les autres mouvements artistiques.

Suite aux épreuves d'admissibilité, les 12 candidats ont pu se présenter à la pratique.

Ayant tous suivi la formation prodiguée par les manufactures, les candidats ont dans leur majorité su gérer la durée de leur travail, seule une candidate en artiste licier n'a pu tisser sa bande d'arrêt. La pièce proposée pour l'épreuve pratique des candidats rentrayeurs en tapisserie présentait certaines difficultés techniques, difficultés dont le jury était conscient mais qui permettait d'établir au mieux les qualités et la capacité des candidats (chaînage, tissage, choix de couleurs, etc) à traiter ce modèle même si les travaux restaient inachevés.

De même, le jury avait demandé la coupe et l'accrochage des tapisseries des candidats artistes liciers sur des panneaux. Cette accrochage a permis une correction particulièrement fine de ces travaux et de cerner au mieux les intentions et interprétations des artistes liciers.

Les œuvres tissées ont reflété la sensibilité et le parti pris artistique de chaque candidat, laissant parfois apparaître quelques lacunes dans le dessin.

Pour la spécialité rentrayeur en tapis, les candidats ont bien remis avec leurs travaux leurs rapports de restauration.

Épreuves pratiques de dessin

Les résultats sont plutôt hétérogènes.

Deux ou trois candidats sortent du lot grâce à un travail sensible, un sens de l'observation, des techniques de dessin et de la couleur maîtrisées.

Deux candidats ont des résultats nettement insuffisants dont l'un en-dessous de la moyenne, ayant probablement pour cause des difficultés de compréhension des sujets demandés et des lacunes techniques.

Le jury a constaté des problèmes de compréhension du sujet "étude de rythme". Cependant, dans l'ensemble, les rythmes, les tensions, les constructions ne sont pas mis en valeur mais seulement les lumières. Certains candidats ont même fait une approche formelle de la tapisserie.

En ce qui concerne l'agrandissement en couleur, le jury a eu de mauvaises surprises au niveau de la couleur mais surtout de la texture. Des peintures empâtées, bouchées, cernées alors que le visuel référant montrait la trame de la toile par endroit et des modelés subtils, floutés....

Conclusion

Malgré ces quelques remarques, l'ensemble des candidats a fait part d'un grand professionnalisme, et a exécuté les épreuves imposées avec de réelles compétences, application et maîtrise aussi bien techniques qu'artistiques. Ce bon état d'esprit a conforté le jury dans son choix de retenir tous les candidats. Une candidate s'est malgré tout largement détachée lors de ce concours.

L'organisation de ces épreuves demande une implication particulièrement importante du jury aussi bien intellectuellement (sélection et choix des sujets, rédaction des grilles de correction) que logistiquement (échantillonnage, préparation du matériel et parfois même mise en place des salles de concours).

Je tiens également à remercier sincèrement Madame Chevalier pour son investissement de tous les instants lors de la surveillance de l'épreuve pratique d'admission et de l'épreuve d'admission de dessin.

Gérald REMY
Le président du jury